

Projet règlement particulier
17ème rallye régional de Matour
23 et 24 juillet 2011



Maison des associations
71520 Matour
Tel 03.85.59.75.16



9, route de Charolles
71800 La Clayette
Tel 04.77.23.54.42

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **10 juin 2011**
Ouverture des engagements : **10 juin 2011**
Clôture des engagements : **11 juillet 2011 minuit**
Parution du road-book : **17 juillet 2011**
Dates et heures des reconnaissances : **-Dimanche 17 juillet 9h/12H et 14h/18H**
-Vendredi 22 juillet 9h/12h et 14h/18h
Vérification des documents : **Maison des associations de 07h00 à 12h00 le samedi 23 juillet 2011**
Vérification des voitures : **Parc du manoir de 07h30 à 12h30 le samedi 23 juillet**
Heure de mise en place du parc de départ : **Le 23 juillet 2011 de 8h00 à 14h00**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Le samedi 23 juillet 2011 à 12h30 maison des associations**
Publication des équipages admis au départ ainsi que l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape : **Le samedi 23 juillet 2011 à 13h00**
Départ de la première étape (1^{ère} voiture) : **15h00 parc fermé Matour le samedi 23 juillet**
Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape ainsi que l'ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape à **20h00 le 23 juillet maison des associations**
Départ de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : **8h00 parc fermé Matour le dimanche 24 juillet**
Arrivée de la deuxième étape (1^{ère} voiture) : **16h22 parc fermé Matour le dimanche 24 juillet**
Vérification finale : **24 juillet 2011**
Publication des résultats provisoires 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent, il devient définitif 30' après l'affichage des résultats provisoires dimanche **24 juillet 2011, maison des associations**
Remise des prix : **le 24 juillet 2011 parc du manoir 19h00**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise **le 17ème rallye régional de Matour** en qualité d'organisateur Administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R.290, en date du **9/06/11.**

RALLYES PUISSANCE 5

Président : Mr SERAUD Sébastien

Membres : Mr Clément Christophe, Mr Dufraigne Michael, Mr Lapalus Frédéric ...

Secrétariat du Rallye

Rallyes puissance 5
Maison des associations
71520 Matour
Téléphone/ Fax : 03.58.59.75.16
Rallyespuissance5@orange.fr

Permanence du Rallye : Maison des associations 71520 Matour

Lieu, date, horaire : les 18, 19, 20, 21, 22 juillet 2011 maison des associations 71520 Matour

Organisateur technique

Nom : **Rallyes puissance 5**

Adresse : **Maison des associations 71520 Matour**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

- Mr Morange Robert licence n°1981 Président
- Mr. Vincent Genot Stéphane licence n°20036 Membre
- Mr Sivignon Michel licence n° 7762 Membre

Directeur de Course :

- Mr Bertrand Jacques licence n° 14532
- Mr Carrier Jean-Michel licence n°12047 ES 1/2/4/6
- Mr Finquel Gérard licence n° 1913 ES 3/5
- Mr Giraudon Jean-Marc licence n° 20434 voiture trico
- Mr Brossard Jean-Paul licence n° 4763 voiture damier

Directeur de Course Adjoint au Pc

- Mr Della Torre André licence n° 15060 ES 1/2/4/6
- Mr Duchaine Jacky licence n° 24782 ES 3/5

Médecin Chef

- société LMI 69000 Lyon

Commissaires Techniques :

- Mr Legrand Jean-Paul licence n°3935 Président
- Mr Sennerich Michel licence n°14723
- Mr Voisin Robert licence n°7618
- Mr Lobrot Martial licence n°114567

Chargés des relations avec les concurrents : -Mr Marichy Jean-Yves licence n°10190

-Mr Lapalus Patrick licence n°28879

Juge de fait :

-Mr Maviel Jean-Marc licence n°41665

Chargés des relations avec la presse :

-Mr Chanut Dominique

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : <http://www.asadunoise.fr/>

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Matour compte pour le challenge Bourgogne Franche comté 2011 et la coupe de France des rallyes 2011, et le challenge PIRELLI

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront informés via le site internet des horaires de passage aux vérifications administratives qui auront lieu **le samedi 23 juillet 2011 de 7h00 à 12h00 à maison des associations 71520 Matour**

Les vérifications techniques auront lieu **le Samedi 23 juillet 2011 de 7h30 à 12h30 Parc du manoir 71520 Matour**

Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Besson Hubert agent Renault**

Adresse : **En Croquin 71520 Matour**

Taux horaire de la main d'œuvre **45€00 TTC**

L'équipage devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoires en 2011, lors des vérifications techniques

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer **au Rallye de Matour** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant **le 11 juillet 2011 à minuit**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** Voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs 285 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
- le règlement de l'engagement sera à établir à l'ordre de Rallyes puissance 5

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, qui seront encaissés le jour de l'inscription. Un seul engagement par envoi.**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. P Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance précisé sur le road book, 1 seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance. Les emplacements seront limités à 10m parallèles à la chaussée. Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance (un parc remorque fléché sera mis en place) Des contrôles seront effectués par un juge de faits.

Dans le parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C

d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Matour représente un parcours de 156.700 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.400. Km.

Les épreuves spéciales sont : - ES 1/2/4/6 Saint pierre le vieux 6.500 Km

- ES 3/5 Matour 6.700 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le -Dimanche 17 juillet 9h/12H et 14h/18H

-Vendredi 22 juillet 9h/12h et 14h/18h

Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent seront autorisés
Des contrôles seront effectués par les services de Gendarmerie ainsi que par le
comité d'organisation du rallye de Matour

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : **Chasubles orange**
- Chef de poste : **Chasubles orange**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	15 partants et plus
1 ^{er}	400 € + coupe	150 € + coupe	55 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe	285 € + coupe
2 ^{ème}	300 € + coupe	100 € + coupe		coupe	110 € + coupe	110 € + coupe	140 € + coupe	140 € + coupe
3 ^{ème}	200 € + coupe	75 € + coupe			coupe	75 € + coupe	90 € + coupe	90 € + coupe
4 ^{ème}						coupe	65 € + coupe	65 € + coupe
5 ^{ème}							40 € + coupe	40 € + coupe
6 ^{ème}								20 € + coupe

La remise des prix se déroulera le dimanche 24 juillet 2011 au Parc du manoir à Matour à partir de 19h00.

Montant total des prix distribuables 13310 €.

Une coupe sera remise au premier équipage féminin.

Les prix en valeurs sont cumulables, les coupes ne le sont pas.

Remise des prix conforme aux groupes et classes confondues à la réglementation 2011 (6 groupes et 18 classes).

Les groupes seront récompensés à partir de 3 partants.

Le groupe Z sera récompensé mais non la classe 15.

Les classes 5 et 5K, 6 et 6K, 7,7S et 7K, seront confondues pour la remise des prix.

Une coupe sera offerte à 5 commissaires par tirages au sort.